

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/11

ÉCOLOGIE URBAINE : DISTRIBUTION D'ABRIS A CHAUVES-SOURIS :
* CONVENTION – AUTORISATION SIGNATURE
* PLAN DE FINANCEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Maférime DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Yasmina BOULTAM, Adjointe déléguée à la citoyenneté, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La commune soutient, accompagne et participe au pilotage et à l'organisation intercommunale mise en place au niveau du GIP-GPV Grand Projet des Villes rive droite pour la mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces naturels du parc des coteaux réalisé en 2017.

Pour assurer une reconquête de la biodiversité sur son territoire, s'ancrant sur la colonne vertébrale que constitue le parc de l'Ermitage en matière de biodiversité, la commune souhaite associer ses habitants à une action de science participative par la distribution et le suivi d'abris à chauves-souris. Cette action est accompagnée par l'Association Tous aux Abris.

Le Département quant à lui est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. A ce titre, il participe au financement des actions mises en œuvre par la commune. La part départementale de la taxe d'aménagement assise sur les droits à construire permet de financer cette politique.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Gironde contribuent à un développement intégré harmonieux et durable du territoire girondin.

L'un des objectifs poursuivis au travers du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles est d'impliquer les collectivités locales dans la préservation et la valorisation de leurs espaces naturels et de constituer un réseau ENS locaux. A ce titre, le «Parc de l'Ermitage ENS local » a été classé en 2018 au même titre que les 83 ha du parc des coteaux des trois autres communes de la rive droite de la Garonne Bassens, Cenon et Floirac.

Par ailleurs en 2015, Bordeaux Métropole a financé un Atlas de la biodiversité pour toutes les communes de la Métropole.

La mise en œuvre de la distribution d'abris à chauves-souris nécessite la mise en place d'une convention entre la commune et l'habitant intéressé par l'action ainsi que l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

2019			
DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
100 abris à chauves-souris en pin maritime (25x50 cm)	3.525,00 €	Conseil Départemental	1.425,00 €
3,5 journées d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et animation (Association Tous aux abris)	1.225,00 €	Bordeaux Métropole CODEV	2.375,00 €
		Ville de Lormont	950,00 €
TOTAL	4.750,00 €		4.750,00 €

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 7 mars 2019 et de la Commission Ville citoyenne du 14 mars 2019.

Ces explications entendues le Conseil Municipal délibère

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Vu la loi N° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Vu l'article L113-8 et L331-3 du Code de l'urbanisme.

Vu la délibération de Bordeaux Métropole N° 2015/0434 du 10 juillet 2015 validant le Plan Local d'Urbanisme 3.1 de Bordeaux Métropole.

Vu la délibération du GIP Grand Projet des Villes Rive Droite N° 2015/14 du 13 novembre 2015 validant la commande d'une étude pour la réalisation d'un plan de gestion intercommunal.

Vu la délibération du GIP Grand Projet des Villes Rive Droite N° 2018/03 du 5 mars 2018 validant les périmètres proposés des ENS locaux de l'ensemble du parc des coteaux et le plan de financement des opérations de gestion.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2018 -N° 2018/06.04/09.A- relative au classement du parc de l'Ermitage en ENS local.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2018 -N° 2018/22.06/11- relative à la participation citoyenne.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la politique Nature constitue pour la Ville une politique stratégique dont l'un des enjeux est la préservation et la gestion de ses espaces naturels ;

Considérant que l'action d'installation d'abris à chauves-souris au niveau du parc de l'Ermitage et son développement communal entre dans le cadre des objectifs du projet communal pour la valorisation de la biodiversité ;

Considérant la présence de chauves-souris en milieu urbain pourrait être un levier contre la prolifération des moustiques notamment celle du moustique-tigre ;

Considérant cette action s'inscrit dans l'engagement national et européen de reconquête de la biodiversité ;

Considérant la participation des habitants est le principe qui peut garantir à long terme l'appropriation démocratique des questions environnementales ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver l'action de distribution d'abris à chauves-souris auprès des personnes habitant la commune selon les prescriptions de l'association Tous aux abris.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes financeurs concernés et à signer les documents découlant de ces démarches.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les habitants.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,

1 - Groupe Lormont Avenir,

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**